

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2022  
Reçu en préfecture le 31/03/2022  
Affiché le  
ID : 030-213001050-20220326-DEL029-DE



L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six mars à neuf heures trente,  
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2022

Nombre de Conseillers :  
En exercice 11  
Présents 7  
Procuration 3  
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal,  
Mrs, ESCANDE Renaud, RAGUES Christian, THION Jean-Claude, BALSAN  
Laurent

Absents excusés : SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, PONCELET Jean-  
Marie, JOSSINET Gaëlle

Procurations : ALBE Jean-Luc à ESCANDE Renaud, SAUVAIRE Marc à  
LEBEAU Irène, JOSSINET Gaëlle à THERIC Corinne

**Vote :**

Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

## RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER MAISON MULTI-SERVICES 2022

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,

Vu la délibération 005 du conseil municipal du 16 janvier 2021 approuvant le projet d'une Maison Multi-Service et portant création d'un poste de chargée de mission développement

Considérant que le bon fonctionnement de la structure nécessite l'emploi de personnel contractuel saisonnier,

Le conseil municipal après en avoir délibéré DÉCIDE :

### 1 -La création d'un poste en CDD pour un emploi d'animateur territorial

- A temps complet 35 h par semaine du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022
- Rémunéré en référence à la grille d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La personne aura en charge :

- L'accueil des personnes pour l'hébergement et le service du petit-déjeuner, avec ménage et préparation des chambres,
- L'organisation et la gestion du salon de thé-boutique.
- L'encaissement de ces services et des activités de la Maison Multi-Services.

### 2 -La création d'un poste en CDD pour un emploi d'animateur territorial

- A temps complet 35 h par semaine du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août 2022
- Rémunéré en référence à la grille d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La personne aura en charge :

- L'accueil des personnes pour l'hébergement et le service de petit-déjeuner, ménage et préparation des chambres,
- L'organisation et la gestion du salon de thé-boutique.
- L'encaissement et le suivi comptables de ces services et des activités de la Maison Multi-Services.

### **3 -La création d'un poste en CDD pour un emploi d'agent technique**

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août 2022 à raison de 15h par mois
- Rémunéré en référence à la grille d'adjoint technique territorial, échelon 1, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La personne aura en charge :

- L'entretien des locaux
- Le service des petits-déjeuners
- Le remplacement temporaire à l'accueil et à la boutique

Fait et délibéré en Mairie, le 26 mars 2022

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

